

## Conseil Municipal du Jeudi 21 décembre 2023 à 20h00

### Délibération N° 2023/064

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 4

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAER-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés: Hélène CHARVET procuration à Eric MAUR, Caroline GARRIGUES procuration à Béatrice NUGEYRE, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: Olivier ARTHUR

### OBJET : DEPLACEMENT LIMITE D'AGGLOMERATION RD 928 ROUTE DE NEUFCHATEL

Considérant la dangerosité de la Route de Neufchâtel RD928 et afin de réduire la vitesse sur cette voie,

Considérant le contact pris avec les services de la Métropole Rouen Normandie,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de déplacer la limite d'agglomération située au niveau du Domaine de l'Orée du Bois et de la reporter au niveau de la Rue de la Houssaye afin de prolonger la limite de vitesse à 50 kms/h sur toute cette section qui est actuellement limitée à 70kms/h.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité

1 - d'autoriser le déplacement de la limite d'agglomération comme définie ci-dessus afin de réduire la vitesse,

2 - d'autoriser Madame la Maire à signer l'arrêté correspondant à prendre en concertation avec les services de la Métropole Rouen Normandie,

Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal,

Olivier ARTHUR



La Maire,

Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture : 22 décembre 2023

Affichage : 22 décembre 2023